

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

NOR : SPOH2304449A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 14 février 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours interne pour le recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs est fixé à 10 réparti comme suit :

- domaine « sport » : 8 postes ;
- domaine « jeunesse, éducation populaire et vie associative » : 2 postes.